



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Communiqué de presse

Près d'1 Belge sur 5 court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale: l'aide aux ménages à faibles revenus reste une priorité clé

Bruxelles, 16 février 2023

Aujourd'hui ont été publiés les [résultats](#) de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie 2022 (EU-SILC). Ils confirment que dans notre pays, un grand nombre de personnes vivent dans des situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Selon les chiffres de Statbel, l'office belge de statistique, 18,7% de la population belge - soit 2 144 000 compatriotes - sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale¹.

Le [Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#) appelle donc les différentes autorités à renforcer la lutte contre la pauvreté et la précarité d'existence, selon les différents niveaux de compétences : fédéral, régional et communautaire, ainsi que local.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons également mentionner la récente décision du gouvernement fédéral de supprimer progressivement le tarif social élargi.

Le Service de lutte contre la pauvreté regrette cette décision, sur la base de ses avis précédents mais aussi en fonction des nombreux signaux d'organisations qui reçoivent quotidiennement des personnes très inquiètes face aux difficultés à payer leurs factures d'énergie et à boucler leur budget.

C'est durant la crise du COVID-19 que le gouvernement fédéral a pris l'initiative d'étendre le tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel aux bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pendant un an, afin de soutenir ce groupe. Cette initiative rejoignait [l'avis du Service de la lutte contre la pauvreté dans le contexte de la crise du COVID- 19](#), dans lequel il réitérait sa proposition d'élargir le groupe cible, sur la base de plusieurs de ses [Rapports bisannuels](#). Cette mesure a été prolongée à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral², y compris dans le contexte de la crise énergétique actuelle. Par l'intermédiaire du droit à l'intervention majorée,

¹ Cet indicateur européen (AROPE) combine trois indicateurs : le risque de pauvreté basé sur le revenu (13,2%), la privation matérielle sévère (5,8%) et les ménages à très faible intensité de travail (11,5%).

² Voir aussi l'avis du Service concernant mesure fédérale publié en juin 2021, avec la question du prolongement et d'un ancrage structurel de cette mesure : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021). [Avis relatif à la mesure fédérale d'élargissement de l'accès au tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel](#), juin 2021.

le droit au tarif social pour l'énergie peut actuellement être attribué à des groupes de population sur la base, soit d'un statut précis (ou d'une allocation), soit d'un revenu similaire. Ce deuxième groupe – sur la base des revenus - verra donc son droit au tarif social pour l'énergie progressivement réduit et finalement supprimé. La suppression du tarif social élargi crée également une grande inégalité entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, qui ont pourtant les mêmes - faibles - revenus.

Nous ne saurions donc trop insister sur l'importance de cette mesure. Avec le groupe élargi, deux fois plus de ménages à faibles revenus ont pu être soutenus concrètement jusqu'à présent pour faire face à leurs dépenses énergétiques. Ces ménages vivent avec un budget très serré dans lequel doivent rentrer, non seulement les factures d'énergie, mais aussi le loyer, les dépenses alimentaires, les dépenses de santé, les frais de transport...

La taille de ce groupe - qui représente 18,4% du nombre de ménages privés belges pour l'électricité et 19,0% pour le gaz – peut être mis en perspective avec le pourcentage de ménages belges menacés de pauvreté et d'exclusion sociale (18,7% selon les chiffres de l'enquête EU-SILC 2022). En ce qui concerne les situations de pauvreté énergétique, nous retrouvons des chiffres similaires (1 sur 5) dans les derniers [Baromètres des précarités énergétique et hydrique - chiffres 2020](#) de la Fondation Roi Baudouin.

Il est donc important de continuer à soutenir ces groupes de population à faibles revenus. Des améliorations peuvent évidemment encore être apportées au système du tarif social pour l'énergie, comme l'introduction de plafonds de revenus progressifs, l'amélioration du recours au droit à l'intervention majorée... Nous demandons que soit maintenu l'élargissement du tarif social pour l'énergie, jusqu'à ce qu'une réelle alternative soit mise en œuvre.

Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite donc appeler le gouvernement fédéral - mais aussi les autres autorités - à examiner comment les mesures prises dans le cadre des différentes crises peuvent être transformées en mesures structurelles, afin de soutenir les plus de 2 millions de compatriotes menacés par la pauvreté et la précarité d'existence. Pour cela, une approche interfédérale est importante. Dans le domaine de l'énergie, par exemple, les différents gouvernements - sur la base des compétences régionales et fédérales - peuvent prendre des mesures qui misent ensemble sur différentes pistes de solution que le Service de lutte contre la pauvreté a énumérées dans un [communiqué de presse relatif à crise énergétique](#).

Pour une analyse des chiffres de l'enquête EU-SILC 2022, vous pouvez aussi consulter la fiche ['Combien de personnes connaissent-elles un risque de pauvreté ?'](#) publiée dans la [rubrique 'Faits et Chiffres'](#) de notre site internet.

Personnes de contact:

Henk Van Hootegem (NL) : 02/212.31.71 - gsm : 0485/71.52.24 - henk.vanhootegem@cntr.be

Christophe Blanckaert (FR) : 02/212. – gsm : 0496/46.38.18 – christophe.blanckaert@cntr.be

A propos du Service de lutte contre la pauvreté

Le [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#) est une institution publique interfédérale et indépendante dont la mission est d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits fondamentaux dans des situations de pauvreté et de précarité. Il organise pour ce faire des concertations entre des associations dans lesquelles des personnes en situation de pauvreté se rassemblent, des CPAS, des interlocuteurs sociaux, des professionnels de divers secteurs, des administrations... Sur la base de ces travaux, il publie des Rapports bisannuels dans lesquels il formule des recommandations destinées aux responsables politiques de notre pays, en vue de restaurer les conditions d'exercice des droits fondamentaux. Celles-ci font l'objet de discussions dans tous les Gouvernements et Parlements ainsi que dans des instances consultatives. En outre, le Service de lutte contre la pauvreté assure un suivi des mesures politiques prises aux différents niveaux de pouvoir par rapport à la problématique de la pauvreté.

Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Place Victor Horta 40, 1060 Saint-Gilles | Victor Hortaplein 40, 1060 Sint-Gilles

T.: +32 (0)2 212.31.67 - www.luttepauvrete.be | www.armoedebestrijding.be

E-mail: luttepauvrete@cntr.be | armoedebestrijding@cntr.be



Wil je de actualiteit van het Steunpunt op Twitter volgen ?

Schrijf je dan in op [@Luttepauvrete](https://twitter.com/Luttepauvrete)

Wil je op de hoogte van onze activiteiten blijven?

Schrijf je dan in op onze [Nieuwsflits](#)